

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 4 juillet 2017, à 19h03 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Madame la conseillère : Mélanie Simard
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Rosaire Phaneuf
Pierre-Luc Leblanc
Martin Bazinet

Est absent :

Monsieur le conseiller : Sylvain Michon

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h03.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 146-07-17**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Martin Bazinet

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter le point suivant :

24.1 Demande d'appui concernant la problématique sur le Grand Rang aux intersections des bretelles de l'autoroute 20

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Consultation publique concernant le règlement numéro 213-17 modifiant le règlement d'urbanisme 06-81
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. FQM – Inscription des élus au congrès annuel
10. Élections municipales – Rémunération du personnel électoral
11. Adoption du règlement d'emprunt numéro 214-17 décrétant le paiement d'une quote-part pour permettre l'ouverture de nouvelle rue sur une partie du lot 3 407 742 et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts
12. Demande de subvention dans le cadre du programme Fonds pour l'accessibilité (FA)
13. Modification de la résolution numéro 130-06-17 – Mandat à Therrien Couture avocats S.E.N.C.R.L.
14. Modification d'une servitude de passage pour les propriétés situées aux 171 et 173 rue S.-Côté
15. Travaux de lignage de chaussée – Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions
16. Voirie – Achat regroupé pour le sel de déglacage des chaussées – Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions
17. Construction du gymnase/centre communautaire – Paiement suite au décompte # 3

18. Broyage du béton au 874 rue Principale – Mandat
19. Préparation des plans et devis pour le stationnement du gymnase/centre communautaire – Mandat
20. CPTAQ – Appui à la demande d'autorisation de Monsieur Yvan Audette afin d'aliéner et de vendre le lot 3 407 344
21. Avis de motion – Projet de règlement numéro 215-17 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 aux fins de concordances du règlement numéro 213-17 modifiant le plan d'urbanisme numéro 06-80
22. Adoption du premier projet de règlement numéro 215-17 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 aux fins de concordances du règlement numéro 213-17 modifiant le plan d'urbanisme numéro 06-80
23. Rang Salvail Sud – Cession de parcelles de terrains aux propriétaires fonciers des lots 3 407 078, 3 698 042 et 3 698 414
24. Divers
 - 24.1 Demande d'appui concernant la problématique sur le Grand Rang aux intersections des bretelles de l'autoroute 20
25. Dépôt de la correspondance
26. Période de questions
27. Levée de l'assemblée

3- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 213-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 06-81

Conformément à l'avis public du 16 juin 2017, les informations sont données relativement au règlement 213-17.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2017 RÉSOLUTION NUMÉRO 147-07-17

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017, tel que rédigé.

5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 148-07-16

PAIEMENTS ANTICIPÉS

L1700046	D	Télébec Ltée	724,03 \$	Téléph Bureau-Internet Pavillon (fin)
L1700047	I	Hydro-Québec	5 183,28 \$	Électricité - Emplacements divers
L1700048	I	Ministre du Revenu du Québec	8 703,04 \$	DAS et contr - Mai 2017
L1700049	I	Agence des douanes et du revenu	2 970,45 \$	DAS et contr - Mai 2017
L1700050	I	Retraite-Québec	924,81 \$	Cotisations élus - RREM - Mai
L1700051	I	Desjardins Sécurité Financière	2 912,33 \$	Assurance collective - Prime de Juin
L1700052	I	Desjardins Sécurité Financière	1 326,83 \$	REER employés - Cotisations Mai
L1700053	I	Telus	57,49 \$	Cellulaire Voirie - Du 22/05 au 21/06
L1700054	I	Télébec Ltée	84,75 \$	Téléph Bureau-Remb items retirés
L1700055	I	Hydro-Québec	3 128,76 \$	Électricité - Emplacements divers
L1700056	R	Services de cartes Desjardins	1 208,09 \$	Soccer-CDJ-Bancs-Étagères- Repas
L1700057	I	Divers - Remb paiements par Visa	385,00 \$	Annul CDJ spécialisés-Remb 3 inscr
L1700058	I	Divers – Remb paiement par Visa	150,00 \$	Annul inscr CDJ – Payée 2 fois
C1700271	I	R. Bazinet et Fils Ltée	645,02 \$	Carburant véhicules - Mai
C1700272	R	Aménagement Pierre Morin	661,11 \$	Entretien plates-bandes -1er vers / 2

C1700273	R	Entreprises A. Bazinet et Fils enr.	1 891,06	\$	Tonte pelouses - Mai 2017
C1700274	R	Croix-Rouge - Division du Québec	418,56	\$	Cotis 2017 - Services sinistrés
C1700275	R	Aquatech Société de gestion de l'eau	2 644,12	\$	Contrat - Gestion eau - Janvier 2017
C1700276	R	Socan	37,44	\$	Licence musique - 23 juin 2017
C1700277	R	Groupe Drumco Construction inc.	585 115,71	\$	Constr gymnase - Certif pmt # 2
C1700278	R	Institut des troubles d'apprentissage	30,00	\$	Formation CDJ - Coord - 8 juin
C1700279	R	Vie-Va Formation	704,80	\$	Form CDJ - Intégr enfants - 27 mai
C1700280	R	Services Matrec inc.	152,81	\$	Location toilette - Loisirs - Mai
C1700281	I	Postes Canada	428,79	\$	2 publipostages - Mai 2017
C1700282	R	Animation Mosaïk	370,00	\$	Form CDJ-Animation-3/06-2e vers/2
C1700283	R	Association des Camps du Québec	586,37	\$	Form CDJ-Remue-méninges-27 mai
C1700284	I	Réseau Internet Maskoutain	152,92	\$	Téléphonie IP - Bureau - Juin
C1700285	R	Santinel inc.	632,36	\$	Form CDJ - Secourisme - 21 mai
C1700286	D	Jocelyn Bergeron	57,42	\$	Remb - Terreau et semence
C1700287	D	Laferté et Letendre	272,01	\$	Matériel - Loisirs et Voirie
C1700288	I	Fonds d'information sur le territoire	28,00	\$	Avis de mutation - Mai 2017
C1700289	D	JLD-Laguë	243,17	\$	Batterie-filtre huile-câble-Tract gazon
C1700290	I	Véolia Water technologies Canada	169,34	\$	Produits réactifs - Eau potable
C1700291	R	BDG CPA inc.	7 760,81	\$	Hon prof - Vérification comptable
C1700292	R	Karine Rocheleau	50,00	\$	Subv - Baril récup pluie
C1700293	R	Laboratoires de la Montérégie inc.	396,66	\$	Certif conf-Inst sept 1432 Salvail nd
C1700294	R	Transport Raynald Boulay et Fils inc.	9 083,03	\$	Démolition entrepôt - 874 Principale
C1700295	R	Konica Minolta Business Solutions	190,54	\$	Photocopies - Mai 2017
C1700296	I	Groupe Environex	610,75	\$	Analyses eaux potable et usées
C1700297	D	Petite Caisse	850,40	\$	Remb dépens et Caisse Camp jour
C1700298	R	Zone Loisir Montérégie inc.	80,00	\$	Formation CDJ - 10 juin - S Laporte
C1700299	R	Josiane Marchand	294,90	\$	Frais déplacement - Congrès ADMQ
C1700300	R	Yves Guertin inc.	137,97	\$	Rép terrain 5e rang - Dépl aqueduc
C1700301	R	Karine Duval	50,00	\$	Subv - Baril récup pluie
C1700302	I	Télé systèmes du Québec	172,46	\$	Alarme Bureau-juin 2017 à juin 2018
C1700303	R	Synairtech 9221-2364 QC inc.	6 317,88	\$	Rempl thermop-fournaise - Bureau
C1700304	R	Brault et Bouthillier	268,77	\$	Matériel pour le Camp de jour
C1700305	I	Groupe Maskatel LP	80,43	\$	Internet - Bassin eau potable
C1700306	R	Acceo Soutions inc.	373,86	\$	JULO - Frais transactions - Mai
C1700307	R	Société St-Jean-Baptiste	266,46	\$	Matériel pavoisement-Fête nationale
C1700308	R	Productions Royal Pyrotechnie inc.	2 000,00	\$	Feux d'artifices - 23 juin - 2e vers /2
C1700309	R	Location Party Jump	977,29	\$	Jeux gonfl 23/6 2e vers/2-bbq 15/07

652 962,08 \$

SALAIRES VERSÉS EN JUIN 2017

26 465,45 \$

D: Dépenses faites par délégation

I : Dépenses incompressibles

R: Dépenses autorisées par résolution

COMPTES À PAYER

Aménagement Pierre Morin	13 513,01	\$	Réparation des terrains - Rang des Petits-Étangs
Animagerie	1 195,74	\$	Forfait d'animation CDJ - 29 juin - Andromède
Animagerie	1 609,65	\$	Matinées gourmandes 15/7 - Kermesse familiale
Aqua Data	2 770,90	\$	Bornes d'incendie - Inspection 2017
Aquatech inc.	2 296,74	\$	Traitement des eaux usées - Juin 2017
Aquatech inc.	367,95	\$	Prélèvements eau potable - Juin 2017
Aquatech inc.	235,64	\$	Alarmes et rempl vacances Mario
Boulianne Charpentier, architectes	4 507,02	\$	Hon prof - Constr gymnase - Phase 4

Coopérative Informatique municipale	1 185,16 \$	Soutien tech GeoWeb-Héberg 2017 Rôle en ligne
Coopérative Informatique municipale	373,67 \$	Soutien technique - Permis
Entreprises A. Bazinet et fils enr.	4 231,12 \$	Tonte des pelouses - Juin 2017
Equipements Stinson Québec inc.	1 113,60 \$	Peinture pour terrain de soccer
Impressions KLM	1 235,98 \$	Journal municipal - Juin 2017
Kemira Water Solutions Canada inc.	3 727,68 \$	Alun - Étangs aérés
Ligue de soccer des Patriotes	1 100,00 \$	Inscription de 50 joueurs - Affiliation 2017
MRC des Maskoutains	864,72 \$	Mise à jour du Rôle d'évaluation
Régie A.I.B.R.	17 082,56 \$	Eau consommée - Du 01/05/2017 au 30/05/2017
Régie interm d'Acton et Maskoutains	8 746,78 \$	Résidus domestiques - Juin 2017
Régie interm d'Acton et Maskoutains	3 223,22 \$	Matières recyclables - Juin 2017
Régie interm d'Acton et Maskoutains	4 732,46 \$	Matières organiques - Juin 2017
Régie interm d'Acton et Maskoutains	173,04 \$	Vidange d'installations septiques - Juin 2017
Synairtech 9221-2364 Qc inc.	1 107,80 \$	Réparation système climatisation
Vallières Asphalte inc.	54 117,50 \$	Rapiéçage de pavage - Résol 111-05-17

TOTAL DES COMPTES À PAYER

129 511,94 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN JUIN 2017

Taxes et droits de mutations	77 452,91 \$
Permis émis	380,00 \$
Location - Terrain de volleyball	400,00 \$
Inscriptions - Camp de jour	4 578,00 \$
Remb frais formation CDJ par autres municipalités	859,15 \$
Remb permis d'alcool - Ligue de Balle	217,50 \$
Remb analyse suppl - Ville St-Hyacinthe	655,85 \$
Loyer additionnel et vidange inst septique hors-saison	242,30 \$

TOTAL

84 785,71 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en juin 2017 pour un montant total de 652 962,08\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en juin 2017, au montant total de 26 465,45\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour juillet 2017, au montant total de 129 511,94\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de juin 2017, au montant de 84 785,71\$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Monsieur le conseiller Sylvain Michon, délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, étant absent, aucun compte rendu n'a été fait.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

Fête nationale de la St-Jean-Baptiste : Nous avons dû annuler les jeux gonflables à cause du risque élevé de pluie. Finalement, il y a eu une accalmie vers 21h15 et nous avons pu faire exploser les feux d'artifice. Il y avait moins de monde, mais ce fut une belle soirée malgré tout.

9- FQM – INSCRIPTION DES ÉLUS AU CONGRÈS ANNUEL RÉSOLUTION 149-07-17

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel à Québec, du 28 au 30 septembre 2017 et que des élus désirent y participer;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de 3 élus au congrès annuel de la FQM qui se tiendra à Québec du 28 au 30 septembre 2017;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 760\$ par élu inscrit, plus les taxes applicables;

D'autoriser l'hébergement à l'Hôtel Delta Québec, pour 2 nuits, au montant de 227\$ la nuit, par personne, plus les taxes applicables et les frais de stationnement;

D'autoriser le remboursement aux participants des frais de déplacement encourus, selon la réglementation en vigueur à cet effet.

10- ÉLECTIONS MUNICIPALES – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL RÉSOLUTION NUMÉRO 150-07-17

Considérant que la Municipalité de La Présentation tiendra une élection régulière le 5 novembre 2017 pour le poste de maire et les postes de conseillers aux sièges numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6;

Considérant que le tarif fixé par le Ministère des Affaires municipales pour la rémunération du personnel électoral constitue la rémunération minimale payable et que le conseil municipal peut, par résolution, établir un tarif différent de celui du ministre;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De majorer de 60% les barèmes établis par le ministre pour la rémunération du personnel électoral affecté aux différentes étapes du processus électoral dans la Municipalité de La Présentation excluant le président et la secrétaire d'élection qui conservent le même tarif.

De fournir au personnel électoral des repas de type *boîte à lunch* lors de la tenue du vote par anticipation ainsi que le jour du scrutin.

11- ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 214-17 DÉCRÉTANT LE PAIEMENT D'UNE QUOTE-PART POUR PERMETTRE L'OUVERTURE DE NOUVELLE RUE SUR UNE PARTIE DU LOT 3 407 742 ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS RÉSOLUTION NUMÉRO 151-07-17

ATTENDU QUE le conseil municipal veut adopter un règlement d'emprunt pour le paiement d'une quote-part pour permettre la construction d'une nouvelle rue sur une partie du lot 3 407 742 (futur lot : 6 087 704) ;

ATTENDU QUE les travaux seront exécutés entièrement par le promoteur, et ce, sous la surveillance de la Municipalité de La Présentation ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de La Présentation a adopté les règlements n^{os} 413 et 413-1 (Annexe B) relatifs à des ententes relatives à des travaux municipaux et que le pourcentage imputable à la Municipalité représente 75% des coûts totaux payables à la fin des travaux ;

- ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 435 000 \$, incluant les frais d'ingénierie et de surveillance des travaux ;
- ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le pourcentage de la Municipalité dans ces dits travaux ;
- ATTENDU QU' un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 juin 2017;
- ATTENDU QUE les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits, qu'ils confirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 214-17 décrétant le paiement d'une quote-part pour permettre l'ouverture d'une rue sur une partie du lot 3 407 742 et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts et qu'il y soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le conseil de la Municipalité de La Présentation décrète le paiement d'une quote-part pour la réalisation des travaux qui seront exécutés par le promoteur, en vertu de l'entente relative aux travaux ci-dessous décrits (Annexe A):

- Développement de 8 unités d'habitations résidentielles ;
- Construction des infrastructures de rues, incluant les bordures, mais excluant le pavage, sur une longueur d'environ 100 mètres linéaires ;
- Installation des services d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout domestique dans la rue et pour chacune des unités d'habitations résidentielles ;
- Raccordement de l'égout pluvial au réseau existant ;
- Raccordement de l'égout domestique au réseau existant ;
- Raccordement de l'aqueduc existant et installation de purges à la fin des réseaux ;
- Nettoyage, essais sous pression et inspection télévisée sur le réseau d'aqueduc et d'égout domestique ;
- Mise en opération des services d'aqueduc et d'égouts ;
- Réfection complète du site des travaux.

Le tout tel que plus amplement décrit aux plans et devis portant les numéros 66313-16, préparés par la firme Groupe FBE Bernard Experts, lesquels sont annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante comme s'ils étaient ici au long reproduits (Annexe C).

ARTICLE 2.

Le conseil de la Municipalité de La Présentation décrète une dépense n'excédant pas 326 250\$ pour les fins du présent règlement, ce qui correspond au pourcentage à payer par la Municipalité pour les travaux décrits à l'article 1, selon la Convention intervenue entre la Municipalité et le requérant.

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 326 250\$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4.

Pour pourvoir aux dépenses engagées, relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé et il sera prélevé, chaque année durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé dans le secteur Vue sur la Montagne – Phase 2 déterminé dans le plan joint en Annexe D, une compensation à l'égard de chaque immeuble dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 5.

Tout propriétaire ou occupant de qui est exigée la compensation en vertu de l'article 4 peut être exempté de cette compensation en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt, avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fournie par la compensation exigée à l'article 4.

Le paiement doit être effectué dans les trente (30) jours suivant la publication d'un avis à cet effet dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité ou dans le bulletin d'information municipale. Ce paiement doit être fait conformément aux dispositions de l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempt le propriétaire ou l'occupant de la compensation pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

ARTICLE 6.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 8.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi après son approbation par les personnes habiles à voter du secteur concerné et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à La Présentation, ce 4 juillet 2017.

Claude Roger,
Maire

Josiane Marchand,
Directrice générale et sec.-trésorière

12- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ (FA) RÉSOLUTION NUMÉRO 152-07-17

Considérant que le Programme Fonds pour l'accessibilité (FA) permet à la Municipalité de déposer une demande de subvention pour un projet répondant aux critères d'admissibilité;

Considérant que la Municipalité désire obtenir une subvention pour pouvoir adapter notre nouveau gymnase/centre communautaire pour les personnes à mobilité réduite;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation autorise la présentation du projet ci-haut décrit au gouvernement fédéral dans le cadre du Programme Fonds pour l'accessibilité (FA), volet collectivité;

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de La Présentation à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

D'autoriser la directrice générale Josiane Marchand à signer le formulaire de demande et à fournir les documents requis.

**13- MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 130-06-17 – MANDAT À THERRIEN COUTURE AVOCATS S.E.N.C.R.L.
RÉSOLUTION NUMÉRO 153-07-17**

Considérant le mandat donné à Therrien Couture Avocats S.E.N.C.R.L., dans le dossier de contestation d'un avis d'infaction;

Considérant le déroulement lors de l'audition du 21 juin dernier;

Considérant que l'audition a duré plus de 4 heures;

Considérant les demandes de la juge relativement à une argumentation supplémentaire;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser un surplus d'environ 7 500\$ pour le mandat qui a été octroyé à Therrien Couture avocats S.E.N.C.R.L. lors de la séance du conseil du 6 juin 2017 par la résolution numéro 130-06-17.

**14- MODIFICATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE POUR LES PROPRIÉTÉS SITUÉES AUX 171 ET 173 RUE S.-CÔTÉ
RÉSOLUTION NUMÉRO 154-07-17**

Considérant qu'une servitude de passage a été enregistrée devant le notaire Richard Henault, le 31 août 1998 permettant à la Municipalité d'accéder au cours d'eau pour son entretien;

Considérant qu'une demande de modification à la servitude de passage a été faite par les propriétaires concernés ;

Considérant que la demande consiste à diminuer la servitude de passage de 10 mètres à 6 mètres après avoir canalisé le fossé existant ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la diminution de la servitude de passage à 6 mètres pour les propriétés sise au 171 et 173 rue S.-Côté ;

Que les travaux de canalisation du fossé soient réalisés par les propriétaires sous la supervision de l'inspecteur municipal ;

Que les frais du notaire, de l'arpenteur, ainsi que les frais de canalisation de fossé soient payables par les propriétaires ;

D'autoriser Monsieur le maire, Claude Roger ou en son absence, monsieur le maire suppléant Georges-Étienne Bernard et la directrice générale Josiane Marchand ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe Lucie Chevrier à signer les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

**15- TRAVAUX DE LIGNAGE DE CHAUSSÉE – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
RÉSOLUTION NUMÉRO 155-07-17**

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de marquage de la chaussée a été autorisé par la résolution numéro 142-06-17, adoptée le 6 juin 2017;

Considérant que deux soumissions conformes ont été déposées avant 11 heures, le 27 juin 2017 :

- Lignes Maska, au montant de 13 324,45 \$, taxes incluses
- Lignco Sigma, au montant de 26 651,21 \$, taxes incluses;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de marquage de la chaussée à Lignes Maska, au coût de 13 324,45 \$, taxes incluses, selon les spécifications contenues dans les documents d'appel d'offres remis;

De considérer les documents remis aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres comme étant le contrat liant les parties pour ce contrat de marquage de la chaussée;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document pour donner suite aux présentes;

De soumettre les factures au Conseil pour approbation avant paiement, tel que stipulé aux devis.

**16- VOIRIE – ACHAT REGROUPÉ POUR LE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
RÉSOLUTION NUMÉRO 156-07-17**

Considérant la résolution numéro 104-05-17 adoptée le 2 mai 2017 concernant le mandat donné à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat regroupé de sel de déglacage pour la saison hivernale 2017-2018;

Considérant que l'ouverture des soumissions a été faite le 24 mai dernier et que l'UMQ a procédé le 15 juin dernier à l'adjudication du contrat;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat à Mines Seleine pour l'achat de sel de déglacage pour une quantité de 350 t.m. pour un prix unitaire de 88,84\$/T livré, excluant les taxes, conformément au mandat donné à l'UMQ.

**17- CONSTRUCTION DU GYMNASSE/CENTRE COMMUNAUTAIRE – PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE # 3
RÉSOLUTION NUMÉRO 157-07-17**

Considérant l'adoption par le conseil du règlement d'emprunt numéro 208-16 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 mars 2017;

Considérant le décompte progressif numéro 3 présenté par le Groupe Drumco Construction inc. et la recommandation de Boulianne Charpentier Architectes relativement au paiement de ce décompte (Construction du gymnase/centre communautaire);

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le décompte numéro 3 et d'autoriser le paiement au Groupe Drumco Construction inc. d'une somme de 397 826,79\$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre du projet de construction du gymnase/centre communautaire;

**18- BROYAGE DU BÉTON AU 874 RUE PRINCIPALE – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 158-07-17**

Considérant que plusieurs bâtiments ont été démolis et que les fondations sont restées sur place;

Considérant que le conseil veut faire concasser le béton existant pour pouvoir l'utiliser pour la fondation de la cour;

Considérant que nous avons reçu deux soumissions pour concasser le ciment ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de concassage de béton à la compagnie Bertrand Mathieu Ltée, au prix unitaire suivant :

Concasseur RM-100 : 375\$/heure

Pelle PC-200 avec marteau : 175\$/heure
Pelle PC-200 avec godet : 125\$/heure
Transport de machinerie : 300\$/unité
Excluant les taxes et selon les spécifications contenues dans la soumission;

De soumettre la facture au Conseil pour approbation avant paiement.

**19- PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE STATIONNEMENT DU GYMNASSE/CENTRE COMMUNAUTAIRE – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 159-07-17**

Considérant que des plans pour aménager le stationnement du gymnase/centre communautaire ont déjà été préparés par la firme CYS génie-conseil;

Considérant le que le conseil désire obtenir un 2^e avis sur ce projet

Considérant la soumission reçue de Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De mandater Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux pour un montant d'environ 21 585 \$, taxes incluses;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront terminés.

**20- CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR YVAN AUDETTE AFIN D'ALIÉNER ET DE VENDRE LE LOT 3 407 344
RÉSOLUTION NUMÉRO 160-07-17**

Considérant que Monsieur Audette souhaite demander à la Commission de protection du territoire agricole l'autorisation pour vendre le lot 3 407 344, abritant un garage, séparément du lot 3 407 300, abritant un poulailler ;

Considérant que le demandeur exploite un garage de vente de pièces et équipements agricoles depuis 2003 (selon les preuves fournies par le demandeur) et que cet usage était conforme au Règlement d'urbanisme en vigueur avant 2006 ;

Considérant que la demande implique la vente du lot 3 407 344;

Considérant que le projet n'affectera pas négativement les usages agricoles avoisinants puisque le lot 3 407 344 est physiquement séparé du lot 3 407 300, abritant le poulailler mentionné dans la décision 78755 de la Commission ;

Considérant qu'il n'y a pas d'autre emplacement pouvant accueillir cette activité à l'extérieur de la zone agricole, sur le territoire de la Municipalité de La Présentation;

Considérant que le projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité La Présentation;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation faite à la CPTAQ par Monsieur Yvan Audette visant l'aliénation et la vente du lot 3 407 344 sis au 625, rang Salvail Sud.

21- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 215-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AUX FINS DE CONCORDANCES DU RÈGLEMENT NUMÉRO 213-17 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 06-80

Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une prochaine séance, ordinaire, extraordinaire ou d'ajournement, le règlement numéro 215-17 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 aux fins de concordances du règlement 213-17 modifiant le plan d'urbanisme numéro 06-80

L'objet de ce règlement est :

- Abroger la particularité «faible et moyenne densité» liée à la vocation dominante Habitation (H);
- Remplacer la zone CH-202 (commerce lourd et habitation) par la zone CH-105 (commerce léger et habitation);
- Créer les zones H-126 et H-127 à même la zone P-102 (Fabrique);
- Le tout aux fins de concordances du règlement 213-17, modification au Plan d'urbanisme.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**22- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 215-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AUX FINS DE CONCORDANCES DU RÈGLEMENT NUMÉRO 213-17 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 06-80
RÉSOLUTION NUMÉRO 161-07-17**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement constituant le Plan d'urbanisme révisé, lequel a pour objet d'identifier les orientations d'aménagement et de développement du territoire;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que la Municipalité a acheté le lot 3 406 805 à des fins publiques, soit pour agrandir son terrain des loisirs ;

Attendu que la Fabrique La Présentation projette un développement résidentiel sur la partie non utilisée de son cimetière, soit une partie du lot 3 407 742 ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 215-17 intitulé «Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 aux fins de concordances du règlement 213-17 modifiant le plan d'urbanisme numéro 06-80»;

De tenir une assemblée de consultation publique mardi 8 août 2017, à 19 heures, à la salle du Conseil, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**23- RANG SALVAIL SUD – CESSION DE PARCELLES DE TERRAINS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS DES LOTS 3 407 078, 3 698 042 ET 3 698 414
RÉSOLUTION NUMÉRO 162-07-17**

Considérant qu'en 1966, le ministère des Transports du Québec a fait les démarches pour procéder à l'élargissement et au redressement du chemin du rang Salvail Sud notamment sur le lot 3 406 560;

Considérant qu'il existe des parcelles excédentaires de chaque côté du chemin et que ces parcelles ne font plus partie de l'emprise du chemin;

Considérant que les propriétaires fonciers désirent se porter acquéreurs de ces parcelles excédentaires étant donné qu'elles ne sont plus utilisées pour le chemin actuel;

Considérant que les propriétaires fonciers utilisent ces parcelles de terrain depuis plusieurs années;

Considérant l'extrait de la matrice graphique, jointe à la présente, indiquant les emplacements approximatifs devant être cédés aux propriétaires fonciers;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

De procéder aux démarches pour céder, aux propriétaires fonciers voisins, les parcelles excédentaires de terrains, et ce, aux frais des propriétaires concernés, soit Monsieur Serge Gendron et les Fermes F Fontaine Ltée;

De céder une partie du lot 3 406 560, d'une superficie approximative de 730 mètres carrés à Monsieur Serge Gendron tel qu'il est permis de le faire selon la loi sur les compétences municipales;

De céder trois parties du lot 3 406 560, ayant des superficies approximatives de 720 mètres carrés, 490 mètres carrés et 410 mètres carrés a les Fermes F Fontaine Ltée tel qu'il est permis de le faire selon la loi sur les compétences municipales;

D'autoriser Monsieur le maire Claude Roger et Josiane Marchand, directrice générale, à signer tous les documents requis pour conclure les transactions nécessaires pour procéder à ces transferts de propriété, pour et au nom de la Municipalité;

D'exiger que les honoraires professionnels et autres frais inhérents qui seront facturés dans ce dossier soient payés par les demandeurs;

D'appuyer la demande des demandeurs déposée au Ministère des Transports (MTQ) afin que le lot 3 882 484, leur appartenant, soit également cédé aux propriétaires fonciers.

24- DIVERS

24.1 DEMANDE D'APPUI CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE SUR LE GRAND RANG AUX INTERSECTIONS DES BRETelles DE L'AUTOROUTE 20 RÉSOLUTION NUMÉRO 163-07-17

Considérant les nombreux accidents survenus sur le Grand Rang aux intersections des bretelles de l'autoroute 20;

Considérant que les routes sont sous la juridiction du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Considérant que la Municipalité a adopté le 1^{er} décembre 2015 une résolution demandant au Ministère de trouver une solution pour que la sécurité des usagers soit priorisée en y installant un arrêt obligatoire lumineux ou toute autre signalisation adéquate;

Considérant que depuis 2015, plusieurs accidents sont survenus et que la Municipalité reçoit régulièrement des plaintes à propos de ces intersections;

Considérant qu'une lumière d'arrêt clignotante suspendue pourrait être installée par le Ministère aux intersections problématiques comme sur la route 235 au coin du chemin de la Grande-Ligne à Saint-Barnabé-Sud;

Considérant que depuis ce temps, plusieurs appels au Ministère ont été faits par la Municipalité pour faire avancer le dossier et c'est seulement le 9 juin dernier que nous avons reçu réponse du Ministère à ce propos;

Considérant que les élus n'ont pas accepté la réponse du responsable du dossier au Ministère et qu'ils demandent l'intervention de Madame Chantal Soucy députée de Saint-Hyacinthe dans le dossier;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De demander à Madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe qu'elle intervienne avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour qu'une solution soit trouvée pour la sécurité des usagers et que le risque d'accident à ces intersections soit moins fréquent.

25- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 14 juin 2017

MRC – Procès-verbal du comité administratif du 23 mai 2017

MRC – Procès-verbal de la séance du Conseil du 10 mai 2017

MRC – Règlement numéro 17-477 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (corrections techniques) – Adoption

MRC – Règlement numéro 17-479 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Bouclage de réseaux d'utilité publique dans une zone de réserve) – Bouclage de réseau d'utilité publique dans une zone de réserve) – Adoption du projet de règlement et du document sur la nature des modifications à être apportées au règlement et du document sur la nature des modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme – Création de la commission et des modalités

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 28 juin 2017

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 28 juin 2017

MTQ – Accuse réception de notre demande concernant le Grand Rang

MDDELCC – Échantillonnage du plomb suite à un résultat hors norme
MAMOT – Règlement numéro 17-472 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE – MRC des Maskoutains – Cheminement d'une demande d'entretien ou d'aménagement des cours d'eau – Demande de modification
VILLE DE SAINT-HYACINTHE – Approbation du règlement numéro 349-5 modifiant le règlement numéro 349.
VILLE DE SAINTE-CATHERINE – Prix créateurs d'emplois du Québec

26- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

27- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 164-07-17

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h55.

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière